

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	9	3	12

Date de la convocation
7 novembre 2025

Séance du 10 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix du mois de novembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN.

Excusés : Catherine THOINON (pouvoir à Virginie BACLET), Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT (pouvoir à François CAROBBIO), Maxime SABRAN (pouvoir à Alin SICARD).

Absents : Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : DEL.2025.11.10.11

OBJET : Marché de travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Thol - Déclarations de sous-traitance – Délégation au Maire.

Monsieur le Maire rappelle les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à Thol sont en cours. Les travaux ont été confiés au Groupement SAUR / BTP CHARVET / ACEA, qui propose régulièrement de faire appel à des sous-traitant pour effectuer divers travaux.

Les délégations accordées par le conseil municipal en début de mandat ne permettent pas au Maire de signer ces déclarations lorsqu'elles concernent des montants supérieurs à 10 000 €. Afin de faciliter l'intervention des entreprises et de fluidifier les procédures administratives, il est proposé d'autoriser le Maire à signer les déclarations de sous-traitance, dans la limite des sommes engagées au marché de travaux.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- délègue au Maire l'étude et la signature des déclarations de sous-traitance proposées par le titulaire du marché dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Thol.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

